

# Rapport annuel pour 1950 de la caisse d'assurance-maladie "La Jurassienne" : présenté à la 3e assemblée des délégués le 23 juin 1951, à Saint-Imier

Autor(en): **Schaller, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **22 (1951)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825587>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Fromages du Jura

*Par suite d'une très regrettable omission, le nom de l'auteur de l'étude sur les fromages du Jura, parue dans notre bulletin de juin, n'est pas mentionné dans tous les exemplaires du tirage. Nous nous en excusons sincèrement auprès de l'auteur, Monsieur Amédée Membrez, fonctionnaire retraité des archives de l'Etat de Berne, actuellement à Fribourg. Nous nous en excusons aussi auprès de nos lecteurs.*

*La rédaction.*

---

## Rapport annuel pour 1950 de la Caisse d'assurance-maladie « La Jurassienne » *présenté à la 3<sup>e</sup> assemblée des délégués le 23 juin 1951, à Saint-Imier*

*Mesdames, Messieurs, chers délégués,*

Les belles assemblées de Bienne en 1949, de Porrentruy en 1950, ont été pour nous un précieux encouragement et c'est sur ces impressions de réconfort et de confiance que nous nous sommes remis au travail, car d'importantes tâches nous attendaient cette année.

Nous ne pouvons, en ce jour, retracer l'historique de notre société « La Jurassienne » ; notons en passant, vu le développement sans cesse croissant de nos membres, que la création de notre Société était bien nécessaire à notre population du Jura et des environs de Bienne.

Le 5 janvier	1946	nous avons	86 membres
31 décembre	1946		609
31 »	1947		1046
31 »	1948		1431
31 »	1949		3428
31 »	1950		4510

et actuellement 4940 membres.

Notre plus récente statistique nous indique : 2488 hommes, 1805 femmes, 647 enfants.

« La Jurassienne » ne s'est pas bornée à travailler en vase clos. En vue d'une fructueuse collaboration avec d'autres sociétés sœurs et en vue de nous intéresser à l'assurance-maladie en général, nous faisons partie de différents organismes.

Nous sommes membres :

*de la Fédération jurassienne des Sociétés de secours mutuels ;  
de la Fédération romande des Sociétés de secours mutuels ;  
de l'Association cantonale des caisses-maladie et du Concordat ;  
de la Caisse d'assurance pour la lutte contre la tuberculose (C.T.).*

Nous offrons à nos membres en cas de maladie :

*le 80 % des frais pour soins médicaux et pharmaceutiques ;  
une indemnité journalière de Fr. 1.— à Fr. 12.— ;  
la couverture des frais de pension dans les établissements hospitaliers  
de Fr. 2.— à Fr. 12.— ;  
une assurance au décès de Fr. 100.— à Fr. 1000.— ;*

*une indemnité journalière couvrant jusqu'au 75 % du salaire perdu ;  
une assurance-accident couvrant les mêmes prestations qu'en cas de  
maladie.*

Toutes ces prestations sont offertes pendant 360 jours consécutifs  
dans une période de 540 jours, puis le droit aux prestations recom-  
mence, et, pour la tuberculose, pendant 1800 jours sur 7 années.

### **Organisation pour 1950**

A l'intention de nos délégués et de nos invités, nous croyons utile  
de donner connaissance des noms des personnes constituant les divers  
comités et commissions de « La Jurassienne ».

#### *1. Comité de Direction*

Président :	MM. J. Schaller	Delémont
Vice-président :	R. Steiner	Delémont
Membres :	A. Lang	Porrentruy
	R. Fell	Bienne
	P. Andrey	La Neuveville
	H. Landry	La Heutte
	J. Matile	Evilard

M. Fr. Reusser, président de l'ADIJ, est invité à chaque séance  
du Comité.

M. H. Etienne, administrateur, fonctionne comme secrétaire.

#### *2. Commission de gestion*

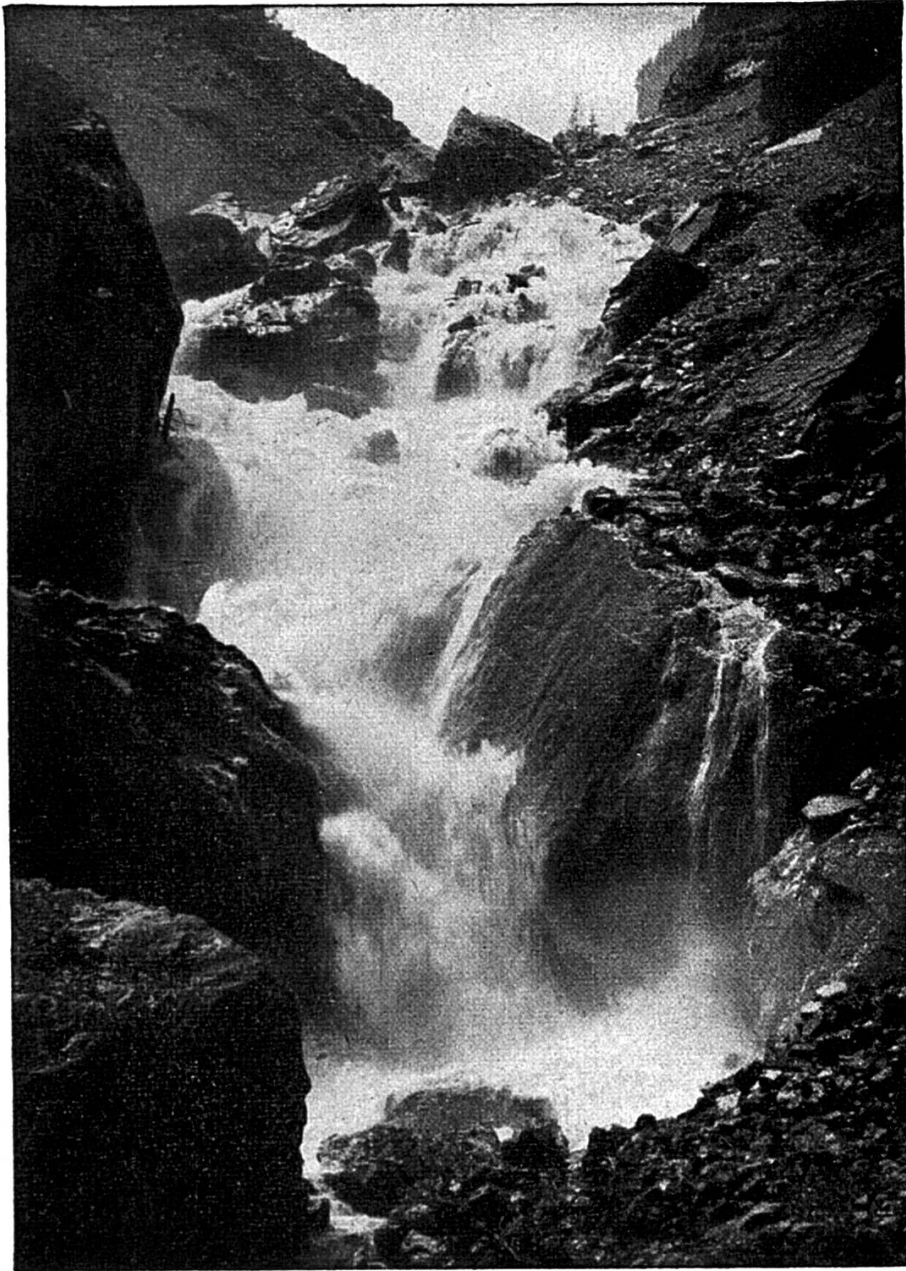
Président :	MM. E. Merz	La Neuveville
Secrétaire :	J.-R. Steiner	Moutier
Membres :	P. Joray	Delémont
	J. Folletête	Courtelay
	E. Giovannoni	Saint-Imier

#### *3. Nos sections*

1. Neuveville :	Prés. MM. E. Merz	Neuveville
2. Bienne-Rolax :	R. Zurcher	Bienne
3. Bienne-Avenir :	R. Jeannet	Bienne
4. Moutier :	J.-R. Steiner	Moutier
5. Delémont :	E. Krieger	Delémont
6. Porrentruy :	P. Billieux	Porrentruy
7. Saint-Imier :	H. Landry	La Heutte

#### *4. Sociétés réassurées*

1. Solidarité	Bienne
2. Prévoyance	Bienne
3. Mutuelle	Corgémont
4. »	Péry
5. »	Sonceboz
6. »	Renan
7. Tavannes Watch & Mach.	Tavannes



**Force primitive d'abord,**

ensuite

**Lumière**

**Force**

**Chauffage**

rationnellement distribués aux abonnés par les

**Forces Motrices Bernoises S.  
A.**

Une belle boiserie, des portes pleines ou à vides d'air  
portant la marque



450

C'est la garantie d'un produit de qualité

**FABRIQUE DE PANNEAUX FORTS ET  
BOIS CROISÉ S. A., TAVANNES**

*Membres de l'A. D. I. J.  
Jurassiens*

499 (1)

**adhérez,** vous et vos familles, à la  
**caisse-maladie** fondée par l'A D I J

**LA JURASSIENNE**

- Soins médicaux et pharmaceutiques
- Indemnités journalières de chômage
- Assurance tuberculeuse
- Assurance maternité

Demandez renseignements, prospectus, tarifs, l'Administration de  
**LA JURASSIENNE, CORTÉBERT, Tél. (032) 9 70 73**

### **Assurances collectives**

Deux nouvelles assurances collectives, une réassurance, furent conclues, ce qui porte à 48 l'effectif de ces assurances spéciales.

La plus grosse tâche fut la préparation de l'importante assurance collective des employés de l'Etat. Plus de 400 membres sont venus grossir nos rangs dès le 1<sup>er</sup> janvier 1950.

### **Commission de gestion**

Présidée avec compétence par M. Merz, cette importante commission a accompli un très gros labour. Elle s'est chargée de la réorganisation complète de la comptabilité. Très consciencieusement, elle a accompli aussi son travail de contrôle et de vérification. Nous lui sommes très reconnaissants pour toute son activité. Nous remercions M. Paul Joray, qui termine son mandat actuellement.

### **Administration**

Le bureau de Cortébert a été pendant l'année 1950 surchargé de travail. A côté de M. H. Etienne, administrateur, de M. E. Monnier, employé, il a fallu faire appel souvent à des auxiliaires pour des travaux faciles. La Fiduciaire Reiser, de Bienne, chargée de la comptabilité et du bouclage comptable, a envoyé pendant de nombreux mois une employée dans nos bureaux. Le développement croissant de notre caisse-maladie et la réforme comptable envisagée pour le début de 1951, nous ont amenés à engager un comptable permanent. M. Jean Rossel, de Cortébert, a été nommé au 1<sup>er</sup> janvier 1951.

Nous adressons nos remerciements sincères à notre personnel pour tout le travail accompli. Tout ne fut pas parfait, reconnaissons-le, et, dans ce domaine, nous eûmes beaucoup de soucis. De nombreux retards nous ont valu quelques réclamations et si ces malheureux cas sont regrettables, disons, à notre avantage, que la très grande majorité de nos membres n'ont que des louanges à adresser à « La Jurassienne ». Nous savons bien que notre société, avec son continuel développement, la très grande variété de ses assurances, les exigences de la comptabilité et des statistiques nécessaires, les tarifs complètement différents de nos hôpitaux jurassiens et biennois, est une rude école d'adaptation et d'organisation, qui demande toujours plus de promptitude, d'exactitude et d'ordre pour ceux qui sont aux responsabilités.

C'est sur ces considérations bien franchement exprimées que nous voulons espérer, sur ce point, un rapport meilleur l'année prochaine.

### **Finances**

Nos comptes bouclent très favorablement, puisque nous enregistrons un bénéfice de Fr. 37.650,71 et une fortune totale de 166.710,23 au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Certaines branches de nos assurances sont favorables, d'autres moins, et d'autres enfin sont déficitaires.

Nous devons veiller à la bonne marche financière de notre société, car de mauvaises années peuvent arriver. Nos réserves doivent être solides et puissantes. Actuellement elles ne sont pas encore suffisantes.

tes. Il est admis qu'une caisse-maladie doit posséder comme réserve au moins la valeur annuelle de ses cotisations totales. Si l'on arrive aujourd'hui à plus de 380.000 fr. de recettes totales, nous voyons aisément qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Nous avons le tiers de nos réserves normales, c'est déjà un résultat magnifique en si peu de temps et nous pouvons en être fiers. Mais nous voulons, par notre travail fructueux, une gestion honnête et judicieuse de nos finances, une organisation meilleure de notre bureau, arriver à un résultat encore meilleur ces prochaines années. Nos frais administratifs, d'élevés qu'ils étaient ces années passées, se normalisent petit à petit, grâce à l'afflux de nouveaux membres. Ils deviennent plus rationnels et peuvent être considérés comme normaux.

### **Assurance-accident**

Selon décision prise lors de notre dernière assemblée générale de Porrentruy, « La Jurassienne » a introduit, il y a peu de mois, l'assurance-accident, complémentaire à l'assurance-maladie.

De très nombreuses démarches furent entreprises pour la réalisation de ce désir, vers la fin de l'année. Actuellement c'est chose faite. A l'instar des autres grandes caisses-maladie de Suisse, nos membres ont tous la possibilité de se couvrir chez nous contre les risques d'accidents non professionnels.

### **ADIJ**

Nos relations avec l'ADIJ, notre marraine, sont empreintes de la plus franche cordialité. Cette grande association des Intérêts du Jura suit avec une paternelle sollicitude les progrès de « La Jurassienne ». Nous nous faisons un plaisir et un devoir de remercier bien sincèrement son président, M. Fr. Reusser, pour la compréhension que, sous son impulsion, l'ADIJ nous témoigne.

### **Conclusions**

L'année 1950 s'est terminée sur une note heureuse. Nous avons parcouru un grand chemin et réalisé :

*deux assurances collectives plus une réassurance, plus de 500 assurances individuelles.*

Nos relations avec le corps médical et les pharmaciens sont très bonnes, mais susceptibles d'amélioration avec les hôpitaux. Notons que des contrats, signés depuis, ont été préparés avec les hôpitaux de Bienne.

Grâce à l'amabilité de l'Office cantonal des assurances, de l'Office fédéral des assurances sociales, et de M. Ch. Mertenat, secrétaire municipal et député à Soyhières, nous avons été les premiers à lancer la nouvelle assurance obligatoire des écoliers. Soyhières est ainsi la première localité du canton à bénéficier des nouvelles prescriptions concernant l'encouragement à l'assurance obligatoire pour familles de conditions modestes.

Nous avons encore, Mesdames et Messieurs, de vastes projets. Nous pensons tout d'abord réorganiser notre bureau à Cortébert, améliorer les conditions de travail et de rendement de notre personnel,

grossir nos rangs, améliorer nos prestations, faire comprendre par une judicieuse propagande, à notre brave population les principes qui sont à la base de l'assurance mutuelle, à poursuivre activement le lancement de l'assurance obligatoire des écoliers, à donner un peu plus de vie à nos sections régionales. Mais nous voulons aussi être optimistes, avoir confiance en l'avenir et mériter celle de nos assurés.

En ma qualité de président de votre société, vous me permettez d'adresser des remerciements chaleureux à tous mes collaborateurs, ceux du bureau, du Comité de gestion, au Comité de direction lui-même, au Comité de gestion, à l'administration centrale de Cortébert, à M. W. Stauffer, directeur de la Fiduciaire Reiser, de Bienne, aux Comités des sections qui, tous, avec une si bonne grâce, ont accepté de travailler à l'édification de notre œuvre commune, à ceux qui s'occupent des assurances collectives et des réassurances, à vous, Mesdames et Messieurs les délégués, à tous ceux qui, de près ou de loin, apportent leur contribution aussi modeste soit-elle, à la réalisation de notre désir qui est de faire de « La Jurassienne », une grande Jurassienne, qui serve au mieux, avec ses sœurs de la Fédération jurassienne des sociétés de secours mutuels, les intérêts de notre cher petit pays et de tous ses habitants.

JEAN SCHALLER.

## Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des C. J.

(ADIJ et Pro Jura)

RAPPORT DE SITUATION AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1951

### *I. Contributions votées*

- |   |                      |
|---|----------------------|
| 1. 76 communes, représentant 63,659 habitants, soit 61,3 % des communes et 74,4 % des habitants ont voté des contributions pour un montant total de . | Fr. 107,464.—        |
| La bourgeoisie de Grandval a voté une contribution de . . . . .   | Fr. 100.—            |
| L'ADIJ et PRO JURA ont décidé de verser chacune Fr. 10,000.—, soit en tout. . . . .   | Fr. 20,000.—         |
| Le total des contributions votées à ce jour est de  | <u>Fr. 127,564.—</u> |

2. 12 communes, représentant 5542 habitants, soit 9,7% des communes et 6,4 % des habitants, n'ont pas encore pris de décision.
3. 36 communes, représentant 16,370 habitants, soit 29,0 % des communes et 19,2 % des habitants, ont pris une décision négative. Il s'agit surtout de petites communes en difficultés financières.

### *II. Contributions versées*

1. Communes ayant versé la totalité de leur contribution : Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Heutte, Mont-Tramelan, Péry, Courfayve, Courroux, Mont-